



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N° 35/2025 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 4'390'000.—  
pour l'entretien du patrimoine communal années 2026-2027  
et  
d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.— pour l'entretien  
du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement  
de l'impôt communal de Vevey années 2026-2027**

<b>Commissions</b>	<b>Date - heure</b>	<b>Lieu</b>
Ad hoc	Lu. 17 novembre 2025 à 18h30	HDV – Salle 6
COFI - Finances	Me. 5 novembre 2025 à 18h15	Salle CC
ComEn <sup>2</sup> - Environnement et énergie	Je. 6 novembre 2025 à 18h30	HDV – Salle 6

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Objet du préavis.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Descriptif des travaux.....</b>	<b>6</b>
<b>4. Détail des Coûts.....</b>	<b>7</b>
4.1 Patrimoine administratif.....	7
4.2 Patrimoine financier .....	8
4.3 Rentiers - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey.....	9
4.4 Prestations propres/honoraires BAT .....	9
<b>5. Procédure.....</b>	<b>9</b>
<b>6. Marchés publics.....</b>	<b>10</b>
<b>7. Calendrier.....</b>	<b>10</b>
<b>8. Aspects financiers .....</b>	<b>10</b>
<b>9. Conclusions .....</b>	<b>12</b>

## LEXIQUE

BAT	Bâtiments, Gérance et Energie
CAD	Chauffage à distance
CGEM	Cellule de Gestion des Evènements Majeurs
DDR	Dispositif Différentiel Résiduel (contre les dangers d'électrocution)
DT	Direction des travaux
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud
EPT	Equivalent plein-temps
FAM	Famille, éducation et sport
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LMP (VD)	Loi sur les marchés publics
RMP (VD)	Règlement sur les marchés publics
MCH2	Modèle comptable harmonisé de deuxième génération
MSAP	Musée Suisse de l'appareil photographique
OIBT	Ordonnance sur les Installations à Basse Tension
PA	Patrimoine administratif
PAC	Pompe à chaleur
PF	Patrimoine financier
PMR	Personne à mobilité réduite
RMO	Représentant du maître de l'ouvrage
TF	Tribunal fédéral
TGBT	Tableau Général Basse Tension

Vevey, le 27 octobre 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 4'465'000.— pour l'entretien du patrimoine communal et des propriétés du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey, années 2026 et 2027.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs du programme de législature, dont celui « d'entretenir et rénover notre patrimoine ». Il met en œuvre également les mesures E.4.7 à E.A.11 du Plan climat.

La volonté est de poursuivre l'effort entrepris pour augmenter l'entretien de nos bâtiments communaux, par des remises en état, mises en conformité en matière d'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), de sécurité incendie, amélioration des installations techniques, mais également répondre aux besoins d'aménagement des locaux des utilisatrices.

En 2023 et 2024, votre Conseil a autorisé la Municipalité à engager des montants pour l'entretien du patrimoine communal<sup>1</sup>. L'état d'avancement des chantiers prévus dans ces préavis est le suivant :

### Préavis n° 31/2023 pour l'entretien 2024

*CHF 5'925'000.— (dont CHF 390'000.— de prestations propres)*

<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nbre d'objets</b>	<b>Montants (sans prestations propres)</b>	<b>%</b>	<b>Objectif</b>
Terminé/abandonné*	60	4'535'000.—	82	
En cours **	2	1'000'000.—	18	Terminé T1 2026
En préparation	0	0.—	0	
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>5'535'000.—</b>	<b>100</b>	

#### \* 6 projets abandonnés :

1. Collège Kratzer - optimisation électrique et luminaires ;
2. Vevey Corseaux Plage - réfection de fenêtres du bâtiment du restaurant ;
3. Maison du cimetière - rénovation de l'appartement vacant ;
4. Clos 12 - aménagement de locaux pour le MSAP ;
5. Café littéraire - aménagement d'une terrasse ombragée ;
6. Simplon 16 – Adaptation de l'ascenseur aux PMR.

#### \* 9 projets intégrés :

1. St-Martin - remplacement des compresseurs de la PAC ;
2. Fribourg 13 - rénovation d'un appartement ;
3. Musée 5 - remplacement de la climatisation du local serveur ;
4. Subriez - remplacement de la ventilation de la salle de gym ;
5. La Campanule - création d'un WC supplémentaire à l'UAP ;

<sup>1</sup> **Préavis n° 31/2023** « Demande de crédit de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2024 » et **préavis n° 35/2024** « Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal pour l'année 2025 et d'un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 et de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 ».

6. Henri Plumhof 4 et 10 - rénovation d'appartements ;
7. Simplon 14-16 - réfection d'étanchéité ;
8. Collège Kratzer - installation de parois de séparation dans la salle TM ;
9. Lac 16 - rénovation d'un logement ;

**\*\*chantiers en cours :**

1. Bains-Payes - transformation de la buvette ;
2. Madeleine 33 - rénovation du bâtiment.

Préavis n° 35/2024 pour l'entretien 2025

CHF 5'405'000.— (dont CHF 390'000.— de prestations propres)

Etat d'avancement	Nbre d'objets	Montants (sans prestations propres)	%	Objectif
Terminé	29	1'500'000.—	30	
En cours	17	1'000'000.—	20	Terminé T2 2026
En préparation	16	2'515'000.—	50	Terminé T4 2026
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>5'015'000.—</b>	<b>100</b>	

On remarque ainsi que d'ici la fin du mois de juin 2026, la moitié des travaux seront achevés comme prévu.

La non-réalisation du solde des travaux est consécutive à :

- Procédure d'autorisation de construire en cours ;
- Modifications des projets après dépôt du préavis (évolution des besoins des utilisateurs·trices) ;
- Report de certains calendriers d'interventions (notamment dans le cadre scolaire, pendant les vacances).

L'objectif pour ce nouveau préavis est que la totalité des travaux soient terminés ou engagés sur 2 ans plutôt qu'en une année. C'est donc au terme de l'année 2027 que la totalité du montant demandé est prévue d'être dépensée.

Cet objectif ne sera réalisable qu'avec l'externalisation de la maîtrise d'ouvrage pour certains projets compris dans le crédit demandé.

## 2. INTRODUCTION

### Budget de fonctionnement

Les règles comptables prévoient que les dépenses d'investissements ne soient pas portées au budget de fonctionnement. Elles concernent l'acquisition de biens durables qui entrent dans notre patrimoine avec, pour effet, de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître. Mais aussi toutes les dépenses sur des actifs ayant pour effet l'augmentation de leur valeur, l'accroissement notable de leur durée d'utilisation, la diminution de leur coût d'utilisation ou encore une production supérieure. Les charges directement ou indirectement liées doivent également être incluses aux dépenses d'investissement : comptes d'attente, études, charges de personnel, honoraires, frais accessoires, etc.

Ainsi, en ce qui concerne l'entretien du patrimoine communal, nous avons identifié les dépenses qui devaient être considérées comme des investissements de celles qui restent dans le budget de fonctionnement. Il s'agit principalement des dépenses dites d'entretien courant et maintenance propres à assurer la capacité fonctionnelle et d'un montant inférieur à CHF 20'000.—.

### 3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Selon les principes et composantes du modèle comptable pour les communes vaudoises, le patrimoine fait l'objet d'une classification séparant le patrimoine administratif du patrimoine financier<sup>2</sup>. Le patrimoine administratif (PA) comprend tous les bâtiments qui servent directement à exécuter une tâche publique, c'est-à-dire les tâches que la commune doit accomplir en vertu de dispositions légales. Ils sont inaliénables, car leur aliénation remettrait en cause l'accomplissement des dites tâches publiques. Les actifs du patrimoine administratif sont soumis à amortissement, selon la méthode linéaire.

Le patrimoine financier (PF) comprend tous les actifs qui ne servent pas directement à exécuter une tâche publique. Ils sont détenus par les collectivités publiques pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital. Ils ne doivent pas obligatoirement être amortis, mais peuvent l'être, selon le choix de chaque collectivité publique et dans le respect des principes comptables. Les éléments du patrimoine financier peuvent être cédés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques, puisqu'ils ne sont pas indispensables en soi à l'activité de la collectivité publique.

Le MCH2 prévoit des principes d'amortissements différents selon le type de patrimoine (administratif ou financier). Pour les immeubles du PA, il y a plusieurs durées d'amortissement prévues selon le type des travaux : études sur 10 ans, travaux de menue importance sur 10 ans et autres travaux sur 30 ans.

Pour le PF, dans le Canton de Vaud, la règle de base est qu'il n'y a pas d'amortissement ; en contrepartie, les immobilisations ne sont pas réévaluées. Toutefois, il est laissé aux communes la possibilité de procéder à des amortissements planifiés ou à des amortissements supplémentaires.

La valeur ECA du patrimoine immobilier de la Ville de Vevey est de CHF 646'170'802.—, sans les propriétés des rentiers, et se compose ainsi :

Patrimoine administratif et immobilier au 31 décembre 2024 <sup>3</sup>	CHF	613'684'401.—
Fonds d'urbanisme (Boulevard Henri-Plumhof 2-10) <sup>4</sup>	CHF	8'815'315.—
Rue des Jardins 12 (acquis en 2025) <sup>5</sup>	CHF	2'881'374.—
Avenue Rolliez 7, 9 et 11 (arrêt du TF confirmant l'acquisition) <sup>6</sup>	CHF	9'968'791.—
Parking chemin Vert (ex-Nestlé) (acquis en 2025) <sup>6</sup>	CHF	10'820'921.—
<b>Valeur ECA totale du patrimoine immobilier</b>	<b>CHF</b>	<b>646'170'802.—</b>

Une valeur entre 1 et 1,2 % fait référence pour un entretien suffisant, sans vétusté apparente. Il faudrait donc consacrer entre CHF 6'450'000.— et 7'750'000.— pour l'entretien des bâtiments.

Le budget de fonctionnement 2026 prévoit un montant de **CHF 3'744'000.—** pour l'entretien courant du PA et du PF, auquel il faut ajouter **CHF 3'585'000.—** de dépenses d'investissement constituant la part du montant du présent préavis qui sera utilisé pour de l'entretien (maintien de la valeur), pour un total final de **CHF 7'329'000.—** soit **1.13%** de la valeur ECA. Les prestations propres sont classées dans les travaux à plus-value. Les propriétés des rentiers ne sont pas concernées.

La Ville de Vevey possède 218 objets répertoriés sur les territoires de Vevey, Chardonne, Corseaux, St-Légier, La Tour-de-Peilz et Château d'Oex. La liste des propriétés communales figure, année après année, dans la partie finale de la brochure des comptes.

D'affectations, de dimensions et d'âges différents et en fonction de l'objectif de maintien de la valeur du patrimoine, les bâtiments communaux nécessitent un entretien courant et périodiquement des travaux allant de la réfection simple à la rénovation lourde. Ainsi se

<sup>2</sup> MANUEL MCH2 - Principes et composantes du modèle comptable pour les communes vaudoises, Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), Direction des finances communales, juillet 2022, maj juillet 2025

<sup>3</sup> Brochure des comptes de l'exercice 2024, p. 220

<sup>4</sup> Brochure des comptes de l'exercice 2024, p. 221

<sup>5</sup> Selon police d'assurance ECA

différencient les travaux de maintenance propres à assurer la capacité fonctionnelle de la construction, des travaux de rénovation, permettant d'adapter l'immeuble aux exigences normatives et aux besoins des utilisateurs·trices. Un grand nombre de solutions intermédiaires existe, que l'on soit amené à répondre à des modifications d'usage ou à l'application de directives techniques ou légales.

Les locataires, agent·e·s d'exploitation, et, en règle générale, l'ensemble des utilisateurs·trices, interviennent régulièrement auprès de l'administration pour fournir des renseignements complémentaires sur les défauts constatés, les dégradations éventuelles ainsi que sur l'évolution des besoins.

#### **4. DÉTAIL DES COÛTS**

Le crédit demandé permettra la réalisation de travaux garantissant la sécurité du bâtiment, sa capacité fonctionnelle, l'optimisation de ses installations techniques, l'amélioration de l'organisation des locaux et le confort aux utilisateurs·trices, et l'achat de mobilier et logiciel. Le crédit permettra également de réagir à l'imprévisibilité des défaillances techniques. Les montants sont estimés à  $\pm 20\%$ .

##### **4.1 Patrimoine administratif**

###### 01. Crédeiles 4 – UAP Crédeiles

Remplacement de la production de chaleur, création d'un local technique et aménagement d'un WC supplémentaire CHF 130'000.—

###### 02. Ernest-Ansermet 10 – Centre Nautique et Balnéaire

Divers aménagements extérieurs CHF 20'000.—

###### 03. Ernest-Ansermet 1-2 – EAP-UAP La Barcarolle

Installation d'un abri mobile à l'extérieur pour les poussettes CHF 70'000.—

###### 04. Grande-Place 99 – MSAP

Assainissement des sous-stations raccordées au CAD du Conseil CHF 180'000.—

###### 05. Gruyère 1 – La Cheneau

Achat de complément de mobilier et divers CHF 150'000.—

###### 06. Lavaux 19 – Restaurant Vevey-Corseaux Plage

Remplacement du groupe de chauffage et ECS du restaurant CHF 49'000.—

###### 07. Louis-Meyer 4 – Galeries du Rivage (halle)

Aménagement de vestiaires supplémentaires au sous-sol CHF 75'000.—

Réaménagement du local/atelier des concierges CHF 20'000.—

###### 08. Maria-Belgia 16 – Collège de l'Aviron

Remplacement des luminaires avec systèmes d'optimisation et mise aux normes de l'éclairage de secours CHF 45'000.—

###### 09. Midi 11 – Garderie Les Cèdres

Réfection des revêtements du réfectoire au sous-sol CHF 20'000.—

###### 10. Moulins 37 – Collège de Plan

Remplacement luminaires et TGBT au sous-sol, réfection de peintures CHF 20'000.—

<u>11. Perdonnet 33b – Bibliothèque/Café Littéraire</u> Amélioration système ventilation, rafraîchissement et chauffage	CHF	50'000.—
<u>12. Théâtre 4 – Théâtre Le Reflet</u> Rénovation des vérins hydrauliques de la fosse d'orchestre	CHF	25'000.—
<u>13. Tilleuls 2 – Salle de gymnastique des Tilleuls</u> Remplacement des luminaires avec systèmes d'optimisation et mise aux normes de l'éclairage de secours	CHF	25'000.—
<u>14. Divers bâtiments administratifs et scolaires</u> Travaux d'urgence imprévisibles	CHF	100'000.—
Améliorations ponctuelles des installations techniques	CHF	50'000.—
<b>Sous-total I – Patrimoine administratif</b>	<b>CHF</b>	<b>1'029'000.—</b>
<b>4.2 Patrimoine financier</b>		
<u>15. Charmontey 30</u> Rénovation d'un appartement de 3 pièces	CHF	90'000.—
Remplacement de fenêtres	CHF	60'000.—
Isolation toiture avec installation PAC couplée à du photovoltaïque	CHF	200'000.—
<u>16. Clos 12</u> Assainissement de la dalle sur sous-sol de la cour intérieure	CHF	120'000.—
Aménagement de locaux pour le MSAP	CHF	80'000.—
Assainissement énergétique toiture Sud couplée à du photovoltaïque	CHF	235'000.—
Aménagement de locaux sanitaires au sous-sol (CLABO)	CHF	170'000.—
Création d'un local WC	CHF	80'000.—
<u>17. Conseil 17</u> Assainissement vide sanitaire et puits de lumière avec installation d'une ventilation mécanique	CHF	50'000.—
<u>18. Gilamont 65/67 – Tours de Gilamont</u> Mise en conformité des locaux du Jardin des enfants de Gilamont	CHF	150'000.—
Remplacement de l'éclairage de secours et éclairage des cages escaliers	CHF	120'000.—
<u>19. Jardins 12</u> Mise en conformité des installations électriques (anciens fils en coton)	CHF	46'000.—
Rénovation d'un logement de 3 pièces	CHF	90'000.—
<u>20. Panorama 17 – Parking Vieille Ville</u> Assainissement du système de ventilation - Complément	CHF	295'000.—

21. Simplon 14-16

Rénovation d'un logement de 4 pièces	CHF	100'000.—
Rénovation de commerces	CHF	200'000.—
Rénovation locaux service des travaux publics, espaces verts et entretien	CHF	350'000.—

22. Simplon 22 – Cour au Chantre

Pose de faux-planchers dans 3 bureaux (Office d'impôt)	CHF	20'000.—
--	-----	----------

23. Stand 1 – Ancien stand de tir

Aménagement de locaux pour le garde-meuble communal	CHF	40'000.—
---	-----	----------

24. Divers bâtiments locatifs

Rénovation de logements vacants	CHF	300'000.—
Travaux d'urgence imprévisibles	CHF	40'000.—
Améliorations ponctuelles des installations techniques	CHF	40'000.—
Nouveau logiciel de gestion immobilière	CHF	100'000.—

**Sous-total II – Patrimoine financier** **CHF 2'976'000.—**

**4.3 Rentiers - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey**

25. Ancien-Port 6

Assainissement de la sous-station raccordée au CAD du Conseil	CHF	71'000.—
---	-----	----------

**Sous-total III – Rentiers - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey** **CHF 71'000.—**

**4.4 Prestations propres/honoraires BAT**

Les ressources pour suivre les tâches de DT / RMO par les collaborateurs·trices du service bâtiments, gérance et énergie (BAT) sont au maximum de 3 EPT/an assurés par 6 personnes, en fonction de leur cahier des charges. 2 personnes sont rattachées au secteur bâtiments, 1 au secteur gérance et 3 au secteur énergie. Le montant pour les ressources internes (EPT) est valorisé financièrement et intégré dans les coûts de l'investissement pour un montant de CHF 389'000.— (3 EPT y c. charges sociales) à dissocier entre les prestations propres pour les actifs rattachés à la Ville et celles facturées aux rentiers (sous forme d'honoraires BAT).

Prestations propres – Patrimoine administratif	CHF	80'000.—
Prestations propres – Patrimoine financier	CHF	305'000.—
Honoraires BAT – Rentiers - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey	CHF	4'000.—

**Sous-total - Prestations propres/honoraires BAT** **CHF 389'000.—**

**5. PROCÉDURE**

Tous les travaux prévus dans le cadre de ce préavis seront annoncés à la Police des constructions en bonne et due forme (art. 103. al. 4 LATC) afin qu'elle puisse décider de la procédure adéquate à suivre dans les meilleurs délais, même pour les travaux de minime importance.

## 6. MARCHÉS PUBLICS

La Ville de Vevey est soumise au respect de la Loi sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD). L'attribution des différents marchés se fera dans le respect de ces règles.

## 7. CALENDRIER

Cette demande de crédit va toucher 24 bâtiments pour 34 interventions planifiées et statistiquement une dizaine de chantiers due à l'imprévisibilité (installations techniques et libération d'appartements) qui seront menés en 2026 et 2027 en parallèle à l'entretien (courant et maintenance) comprenant plus de 1'000 interventions d'entreprises de la construction. Les travaux sont annoncés et organisés en fonction des contraintes et du confort des utilisateurs·trices.

## 8. ASPECTS FINANCIERS

### Récapitulatif des dépenses prévues patrimoine administratif et financier

#### **Sous total I – Patrimoine administratif**

Mobilier La Cheneau	CHF	150'000.—
PA, Travaux de menue importance	CHF	298'000.—
PA, Travaux d'importance	CHF	661'000.—

#### **Sous total II – Patrimoine financier**

Logiciel de gestion immobilière	CHF	100'000.—
PF, Travaux de menue importance dont le but est le maintien de valeur	CHF	1'684'000.—
PF, Travaux d'importance dont le but est le maintien de valeur	CHF	942'000.—
PF, Travaux à plus-Value	CHF	555'000.—

**Coût total patrimoine administratif et financier** **CHF 4'390'000.—**

### Récapitulatif rentier - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey

#### **Sous total III**

Rentiers, Travaux d'importance dont le but est le maintien de valeur	CHF	75'000.—
--	-----	----------

**Coût total rentiers** **CHF 75'000.—**

**TOTAL patrimoine administratif, financier et rentiers** **CHF 4'465'000.—**

### Subventions

Des demandes de subventions auprès du fonds communal pour l'énergie et le développement durable (FEDD), du Canton et de la Confédération sont prévues. Elles seront portées en déduction lors du décompte final.

### Plan des investissements

Un montant de CHF 4'390'000.— sera inscrit au plan des investissements qui sera communiqué à votre Conseil à la séance du 4 décembre 2025. Pour rappel, les investissements pour les rentiers ne font pas partie du plan des investissements.

### Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements ».

### Amortissement

Le crédit demandé sera amorti, selon les dépenses effectives, selon les règles du MCH2, de la manière suivante :

	Coûts amortis sur 5 ans		Coûts amortis sur 10 ans		Coûts amortis sur 30 ans		Plus-value	TOTAL
	Total	Amortiss. annuel	Total	Amortiss. annuel	Total	Amortiss. annuel	Non amorti*	Invest.
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Patrimoine administratif</b>	-	-	298'000	31'000	661'000	23'000	-	<b>959'000</b>
<b>Patrimoine financier</b>	-	-	1'684'000	169'000	942'000	31'000	555'000	<b>3'181'000</b>
<b>Rentier – Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey</b>	-	-	-	-	75'000	3'000	-	<b>75'000</b>
<b>Mobilier La Cheneau</b>	-	-	150'000	15'000	-	-	-	<b>150'000</b>
<b>Logiciel gestion immobilière</b>	100'000	20'000	-	-	-	-	-	<b>100'000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100'000</b>	<b>20'000</b>	<b>2'132'000</b>	<b>215'000</b>	<b>1'678'000</b>	<b>57'000</b>	<b>555'000</b>	<b><u>4'465'000</u></b>

\*Les travaux apportant une plus-value ne sont pas amortis

### Economies d'énergie

Le total des montants associés à des travaux d'améliorations énergétiques lié à ce préavis est estimé à CHF 1'180'000.—. Ces travaux d'améliorations engendreront des économies énergétiques (chaleur et électricité), d'émissions de CO<sub>2</sub> et également des économies financières. Les calculs effectués ont permis d'obtenir les estimations suivantes :

- Energie: (29 % enveloppe, 71 % technique) ..... 220'000 kWh/an
- CO<sub>2</sub>: ..... 38 t/an
- Finance: ..... 43'000 CHF/an

Pour information, sur le montant d'économie financière, environ 29 % est lié à des consommateurs tiers qui paient eux-mêmes leurs factures d'énergie ou pour lesquels la Commune refacture l'énergie. Il convient également de préciser que des subventions fédérales, cantonales et communales en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable permettront de réduire le montant d'investissement en lien avec ces travaux.

### Evolution de l'état locatif

Pour les travaux de rénovation des logements à Charmontey 30, Jardins 12, des commerces à Simplon 14-16 et des logements vacants, une adaptation des loyers permettra une recette supplémentaire estimée à ..... 49'000 CHF/an

## 9. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis N° 35/2025, du 27 octobre 2025, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 4'390'000.— pour l'entretien du patrimoine communal années 2026-2027 et d'un crédit de CHF 75'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey années 2026-2027 ».

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

**d é c i d e**

#### Patrimoine communal

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'390'000.— pour « l'entretien du patrimoine communal année 2026-2027 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements », ou si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

#### Rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey

5. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.— pour « l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2026-2027 » ;
6. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
7. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
8. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Au nom de la Municipalité  
le Vice-Syndic et Secrétaire a.i.



Pascal Molliat Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Pascal Molliat

Annexe : Brochure - Descriptif des Travaux